

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Aux membres du Conseil communal de Prangins

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 8 novembre 2012

Sous la présidence de $\underline{\text{M. Marc}}$ von $\underline{\text{B\"uren}}$, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2012
- 4) Communications du Bureau du Conseil
- 5) Communications de la Municipalité
- 6) Préavis no 20/12

Demande de crédit de Fr. 270'000.- en vue de travaux d'assainissement du bâtiment des Abériaux

- 7) Préavis no 25/12
 - Modifications du plan d'extension partiel (PEP) "Villa Prangins La Crique"
- 8) Réponse de la Municipalité au postulat de M. Yvan Bucciol
- 9) Annonce des préavis à venir
- 10) Propositions individuelles et divers
- 11) Contre-appel
 - Le PRESIDENT salue M. le Syndic, les Municipaux, les Conseillers communaux, les journalistes de «La Côte» et du «24heures» et souhaite à tous la bienvenue.

1/ Appel

Avec 42 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer, étant ici précisé que pour le comptage des voix celle du Président n'est pas prise en compte. Les délibérations se feront donc sur la base de 41 voix.

Membres excusés: Mmes Y. Dubosson, L. Gavillet et M. van Leckwyck et MM. M. Augsburger, D. Bujard, T. Carrel, D. Chevalier, R. Haas, V. Lapaire, Th. Mermoud et Ch. Perret.

Membres annoncés retardataires : MM. J. Auberson et R. Pasche.

La Municipalité est au complet.

Mme L. Gavillet étant absente, M. D. Dubus agit comme scrutateur.

2/ Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté par 38 oui et 3 abstentions.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2012

L'ordre du jour est approuvé par 41 oui et 1 abstention.

(Arrivée de MM. Pasche et Auberson. Le nombre de conseillers passe à 44 et le nombre de votants à 43).

4/ Communications du Bureau du Conseil

A/ Lecture par le PRESIDENT d'une lettre reçue du FC Prangins-Sport au sujet du préavis sur l'assainissement de la Buvette des Abériaux. Le FC Prangins-Sport revient sur le projet d'un avant-toit au-dessus des escaliers menant au sous-sol du bâtiment et couvrant le bac de nettoyage des chaussures qui avait été accepté par la Municipalité il y a quelques années. Or, depuis, rien n'a été entrepris et le préavis de ce soir n'en fait pas mention. Le FC Prangins-Sport demande si ce point peut être ajouté au préavis.

B/ Préavis 21/12 - giratoire des Mürettes: En raison d'informations complémentaires à recevoir de la Municipale Mme V.

Seematter, le président de la commission, M. G. Bochud, a décidé de reporter le dépôt de son rapport jusqu'à réception des dites informations. Ce rapport devrait vraisemblablement être présenté pour la prochaine séance du Conseil.

C/ Depuis début octobre les informations concernant le Conseil communal, savoir préavis, dates du Conseil, etc., sont accessibles sur le site internet de la Commune et ceci grâce à la coopération de la Municipalité par l'intermédiaire de ses collaborateurs en charge de la gestion du site. A moyen terme, et si les membres du Conseil y consentent, certains documents ne seront plus adressés par la poste, ce qui engendrera des économies non négligeables de papiers, de photocopies et d'envois. En contrepartie, la consultation du site, et donc des documents idoines, pourra se faire par tablettes, ordinateurs portables ou smartphones comme cela se fait déjà dans d'autres communes.

D/ Une circulaire a été adressée à tous les conseillers concernant les relations entre la Municipalité et le Conseil communal dans le droit vaudois. Une erreur s'est glissée dans l'envoi du Président, savoir que l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les communes (LC) est fixée au 1^{er} janvier 2013 et non au 1^{er} octobre 2013.

E/ Les prochaines votations auront lieu le 25 novembre. Seuls deux objets sont soumis au peuple. Le renforcement du Bureau sera limité à une personne.

F/ Le paiement des notes de frais des commissions qui ont rendu leur rapport au cours du second semestre jusqu'au 30 novembre

2012, ainsi que des jetons de présence pour cette même période, se fera à la fin de la prochaine séance.

Les communications du Bureau étant terminées, on passe au point suivant.

5/ Communications de la Municipalité

Seul M. C. Perret n'a pas de communication. Le Syndic passe tout d'abord la parole à Mme D.-E. Christin.

- Mme D.-E. CHRISTIN :

A/ Conseil Régional : La Municipalité a soutenu le préavis de la œuvre du Programme d'Investissement Régional présenté lors du dernier Conseil intercommunal du Conseil Régional; notre Commune étant représentée au pouvoir législatif. Ce programme répertorie une cinquantaine de projets d'intérêt régional pour un montant d'investissements de près de 526 millions de francs sur les vingt prochaines années, investissements pour lesquels est prévu un financement solidaire par les Communes du district. Ce préavis a été validé par le Conseil intercommunal. A présent, les pouvoirs législatifs des 44 communes concernées vont être invités à se prononcer individuellement afin de valider le PIR. Un préavis-type sera donc présenté à l'Assemblée début 2013. B/ <u>Cité de l'Energie</u> : Notre commune, qui est partenaire en processus "Cité de l'Energie" depuis 2011, met en œuvre un ensemble de mesures énergie-climat qui lui permettra de devenir une Citée de l'Energie en 2015. Le bilan de la première année de ce processus est bon, le dossier avance bien, et ceci malgré l'actualisation de l'instrument de certification l'Energie". Le catalogue de mesures est suivi avec notre conseiller ainsi que par la Commission consultative "Cité de l'Energie".

- Mme M. BAUD :

A/ Centre industriel de Novartis: La Municipalité a délivré à Novartis un permis de construire 108 modules provisoires qui seront installés sur le site et destinés à recevoir environ 150 nouveaux collaborateurs. Novartis s'est engagée à enlever ces containers dans un délai de quatre ans au maximum.

- Mme V. SEEMATTER :

A/ La ligne de bus 817 restera encore une année en fonction tant que les problèmes pour l'insertion du bus sur la RC 1 ne seront pas réglés.

B/ Prangins Animation, le Château de Prangins, le Chœur mixte et la Société de Développement ont relancé les fenêtres de l'Avent illuminées. Tous les commerçants et restaurants du village vont jouer le jeu. Des associations ainsi que des privés également. La liste des participants, avec le jour qui leur correspond, sera distribuée dans les boîtes aux lettres. Les chiffres ont été décorés par les enfants de la Fourmilière et de l'UAPE.

C/ Prangins Animation offre un spectacle le 8 décembre prochain animé par le Conservatoire de l'Ouest vaudois. L'entrée est gratuite mais un chapeau sera mis à la sortie. Les fonds récoltés

iront à l'association "Objectif Vaincre l'Autisme". Soyez nombreux à soutenir cette cause.

D/ <u>Téléthon</u>: Le 8 décembre prochain, l'OPEP organise le Téléthon devant la Maison de Commune. Pour cette occasion également soyez nombreux à répondre présents.

- Le SYNDIC :

A/ Novartis : En complément à l'information de Mme M. Baud, le SYNDIC rappelle que Novartis a donné une conférence de presse en octobre dernier, combinée à une séance d'informations auprès des principaux partenaires ayant contribué au maintien du site. La Commune était bien représentée à cette séance par le Président du Conseil, le Vice-Président ainsi que le Syndic. A cette occasion, le Président de Novartis Suisse et le Directeur du site de Prangins ont fait le point sur la «feuille de route» fixée et annoncée en début d'année. Cette feuille de route est parfaitement tenue sur différents points notamment sur les investissements déjà réalisés sur le site pour améliorer sa rentabilité avec une nouvelle unité de recherches et de développements correspondant à un investissement de dix millions de francs. Le rapatriement à Prangins de différents services jusqu'alors exécutés par des tiers extérieurs est également prévu. Cela aura pour conséquence une augmentation de 17% du volume de production de Prangins. Le SYNDIC se réjouit de ce premier bilan positif et prometteur même si rien n'est définitif.

B/ Boursier communal : La tenue de la comptabilité des communes vaudoises est tenue par un boursier. Différentes formules sont envisageables : boursier à plein temps, à temps partiel ou par un mandat donné à une personne extérieure à la Commune. Cette dernière formule a été choisie par la Municipalité depuis de nombreuses années, à savoir un mandat donné à M. David Saugy. Sur la base d'un cahier des charges, ce mandat correspondait à une occupation d'environ 10% pour une moyenne de 200 heures par an. La Municipalité a mené une réflexion sur l'adéquation du cahier des charges, ses attentes en matière de gestion financière et les prestations fournies par ce mandataire. Elle est arrivée à la décision de résilier ce contrat en fin d'année. Ainsi, Municipalité espère trouver de meilleures solutions en matière de gestion financière susceptibles de gérer différemment et de faire face au volume de travail toujours en augmentation. Le boursier doit également travailler en tant que Chef de service et le mandat actuel ne correspond pas à ce critère. La Municipalité ne va pas engager tout de suite une personne à temps plein mais peut-être à temps partiel. Le SYNDIC informera l'Assemblée de l'option choisie.

Les communications de la Municipalité étant terminées, on passe au point suivant.

6/ Préavis no 20/12

Demande de crédit de Fr. 270'000.- en vue de travaux d'assainissement du bâtiment des Abériaux

Le PRESIDENT appelle M. R. Schnider, président de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

- M. R. SCHNIDER apporte une correction en page trois de son rapport. Il a omis de corriger les conclusions selon l'amendement $\rm No~1~propos\acute{e}~par~la~commission.$
- La discussion est ouverte.

(Seule une partie des propos est ici retranscrite).

- -M. P. DORENBOS a quelques questions. Premièrement, les frais de démontage de l'ancienne chaudière, des cuves et de la mise en ordre du nouveau local ne se retrouvent pas dans la liste des travaux à effectuer. Quel est le montant lié à ces travaux ?
- -M. R. SCHNIDER répond que ce montant est englobé sous le poste «cheminée, chaudière à pellets, stockage pellets» pour Fr. 57'000.-, mais ne connaît pas le détail.
- Mme D.-E. CHRISTIN ne le connaît pas non plus.
- M. P. DORENBOS constate que la politique communale actuelle est d'installer des chaudières à pellets dans chaque bâtiment communal. A-t-il été envisagé de faire une tranchée entre la Voirie et les Abériaux et de prendre la production d'eau chaude et de chauffage à la Voirie pour alimenter les Abériaux au lieu d'installer un local à pellets avec toute l'infrastructure que cela implique ? Dans le même esprit, cette chaudière peut-elle être à même de chauffer à l'avenir la STEP et la Villa quand les installations actuelles de chauffage seront devenues obsolètes ?
- -Mme D.-E. CHRISTIN répond que le principe de chauffage à distance n'a pas été envisagé dans ce projet car, pour qu'un tel chauffage soit intéressant, il faut qu'il y ait une certaine proximité entre les bâtiments, le coût de raccordement étant très élevé. Une étude pour du chauffage à distance a été menée pour les futurs bâtiments de l'UAPE et ceux des Morettes car cela se justifie par la taille des bâtiments, leurs nombres et leur proximité. Au sujet de la STEP, celle-ci est amenée à disparaître dans les 10-15 prochaines années. La réflexion actuelle par rapport à la STEP est de savoir si elle sera réhabilitée ou si nos eaux usées seront redirigées vers Nyon.
- -M. J. AUBERSON a une question par rapport aux panneaux solaires qui sont inutilisés depuis 2008 car ne fonctionnant plus. Peut-on avoir une idée de l'efficience des nouveaux panneaux? Les Abériaux sont entourés de hauts arbres. En juillet et août, ces panneaux solaires sont certainement utiles mais est-ce le cas le reste de l'année ?
- M. R. SCHNIDER répond que, selon l'architecte, les panneaux solaires sont absolument nécessaires pour offrir la quantité d'eau chaude pour les vestiaires du foot. Sans les panneaux solaires, il faudrait avoir une chaudière beaucoup plus grande que celle prévue.
- -M. P. HANHART se demande pourquoi ces panneaux solaires n'ont pas été changé plus vite. Ce ne sont pas les panneaux solaires qui sont tombés en panne mais le système des conduites.
- -M. R. SCHNIDER confirme que les panneaux ont été installés lors de la construction du bâtiment et ne fonctionnent plus depuis quatre ans engendrant ainsi une surconsommation de mazout. Ce ne sont pas des panneaux voltaïques mais uniquement thermiques pour préchauffer l'eau.
- M. G. MOSSET estime qu'un chauffage au gaz est plus propre et plus compétitif que les pellets. De même, changer les panneaux solaires est amplement suffisant.
- M. R. SCHNIDER répond que le chauffage est dans un tel état qu'il faut le changer rapidement. La commission n'avait pas de

- chauffagiste à disposition et elle s'est basée sur les informations qui lui ont été données. Jusqu'en 2017, la Commune doit adapter le chauffage qui ne sera plus conforme aux dispositions légales.
- Mme H. FUCHS rebondit sur le sujet. La commission a-t-elle eu un devis pour du chauffage au gaz car la cuisine du restaurant est alimentée au gaz.
- M. R. SCHNIDER précise que mettre du chauffage au gaz sousentend qu'il faut amener le gaz jusqu'au bâtiment et faire une tranchée notamment. La commission n'a pas réussi à savoir si la conduite de gaz est au nord ou au sud de la route Suisse. Cela change la donne s'il faut encore traverser la route Suisse.
- Mme D.-E. CHRISTIN répond que la Municipalité a poursuivi sa démarche «Cité de l'Energie» ainsi que la volonté du Canton de passer à des énergies renouvelables lors de tout changement d'ordre énergétique dans les bâtiments communaux. La différence de prix a été évaluée entre les pellets et le mazout mais pas avec le gaz.
- M. I. DIAKOFF estime que l'option de la géothermie aurait pu être réfléchie vu la proximité du lac.
- Mme D.-E. CHRISTIN répond que le lac est trop proche justement pour la géothermie.
- M. G. MAUROUX rappelle que le mazout et le gaz ne font pas partie des énergies renouvelables et que si la Municipalité a fait le choix des pellets pour ses bâtiments communaux, choix accepté par l'ancien conseil, il ne faut pas non plus tout le temps changer d'idée.
- -M. G. MOSSET trouve que ce bâtiment a déjà été mal construit dès le début et qu'il faudrait carrément le raser pour en reconstruire un nouveau.
- -M. B. CARTIER aurait bien aimé avoir un plan de l'ensemble du sous-sol pour se rendre compte de l'endroit de la citerne et du local citerne qui sera utilisé pour l'entreposage des pellets.
- M. O. BINZ revient sur le chauffage à distance et appuie les propos de M. P. Dorenbos en début de discussion.
- -M. M. DECURNEX au sujet de la rénovation de la toiture. M. M. DECURNEX a de la peine à croire qu'une simple couche de revêtement bitumineux améliorera la qualité thermique du toit. Deuxièmement, il est noté que différentes interventions permettront une suppression supplémentaire de déperdition énergétique. Mais rien dans le projet n'indique une remise en état de la maçonnerie ou des traitements de façades. Qu'en est-il ?
- -Mme D.-E. CHRISTIN répond à la première question. Le choix de cette couche de revêtement bitumineux est la solution la plus simple mais qui permet néanmoins de réduire les déperditions énergétiques. Pour la deuxième question, les façades abîmées seront nettoyées par le Service technique de la Commune.
- -M. O. BINZ trouve dommage que la réfection de la toiture et le chauffage aient été mis dans le même préavis. Si les conseillers sont pour la rénovation du toit ils doivent obligatoirement accepter le chauffage à pellets alors que d'autres solutions de chauffage auraient pu être étudiées.
- -M. R. SCHNIDER rappelle que selon le rapport EPICURE le chauffage doit être changé rapidement car il est dans un triste état.
- La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par la commission, amendement ici rappelé :

«Amendement No 1

de porter au budget de fonctionnement, durant 20 ans, la somme de CHF 13'500.- par année, calculée sur CHF 270'000.-, à titre d'amortissement».

- -Le SYNDIC informe que la loi sur les communes précise la durée des amortissements. Deux types d'amortissements sont indiqués, jusqu'à dix ans concernant ceux le mobilier, les installations techniques, les machines, les véhicules, etc., ou ans pour trente des travaux de génie civil, d'assainissement, des travaux sur des bâtiments communaux et des constructions. La Municipalité a toujours choisi un amortissement soit sur dix ans soit sur trente ans. Ce projet comprend autant des installations techniques que des travaux d'assainissement. Le choix de trente ans vient du fait qu'il fallait bien choisir entre les deux. Le SYNDIC estime qu'un amortissement sur trente ans laisse le champ libre à la Municipalité de pouvoir faire des amortissements extraordinaires quand la trésorerie le permet.
- -M. R. SCHNIDER confirme que la loi préconise un amortissement jusqu'à trente ans <u>au plus</u>. Mais une chaudière a une durée de vie qui excède rarement trente ans. S'il faut la changer alors qu'elle n'est pas encore totalement amortie, c'est dommage. Raccourcir la durée de l'amortissement paraît logique.
- -M. J. AUBERSON relève également que la toiture a été faite en 1989, il y a donc 23 ans. M. J. AUBERSON doute que le revêtement qui sera posé tienne trente ans. Réduire l'amortissement est une bonne idée.
- Mme U. ANDRE revient sur la lettre du FC Prangins-Sport lue en début de séance par le Président. La Municipalité peut-elle se prononcer sur ce sujet ?
- Mme D.-E. CHRISTIN répond que le couvert des escaliers est un projet étudié en 2008 par la précédente Municipalité. Ce couvert couvrait juste les escaliers, pas le bac où les joueurs lavent leurs chaussures. Ce projet était estimé à CHF 45'000.-. La Municipalité a décidé, lors de l'étude du préavis présenté ce soir, de ne pas aller de l'avant dans ce projet.
- M. P. DORENBOS aimerait que le débat reste sur l'amendement avant de passer à autre chose.

Le PRESIDENT passe au vote de l'amendement.

L'amendement No 1 est accepté par 37 oui et 6 abstentions. La discussion reprend sur l'entier du préavis.

- -M. P. DORENBOS voit dans le préavis un poste «rapport amiante et désamiantage» pour CHF 4'500.— et dans les montants déjà dépensés CHF 2'500.— pour le rapport amiante. Est-ce que cela veut dire qu'il reste uniquement les travaux de désamiantage à faire ?
- M. R. SCHNIDER acquiesce.
- M. G. MAUROUX estime que la discussion a assez duré et dépose une motion d'ordre comme le lui permet l'art. 90 du règlement du Conseil communal pour arrêter cette discussion. Le cinquième des membres présents doit consentir à cette motion d'ordre.

La majorité des conseillers acceptent la motion d'ordre

On passe au vote sur l'arrêt de la discussion.

Avec 34 oui, 5 non et 4 abstentions, la discussion est close.

M. R. SCHNIDER lit les conclusions du préavis. Vote.

Le préavis no 20/12, tel qu'amendé, est accepté par 32 oui, 5 non et 6 abstentions.

8/ Préavis no 25/12

Modifications du plan d'extension partiel (PEP) "Villa Prangins - La Crique"

Le PRESIDENT appelle M. Cl. Favre, président de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission. La discussion est ouverte.

- -M. J. AUBERSON constate que dans les derniers préavis les conclusions mentionnent que le rapport de la commission des finances a été entendu. Ces conclusions sont reprises dans celles de la commission. Cependant, ce n'est pas le cas, la CF n'ayant établi aucun rapport sur ce préavis.
- -M. P. DORENBOS ne comprend pas que dans le préavis il est demandé aux conseillers de prendre quatre décisions et dans le rapport de la commission cinq. Le cinquième est-il un amendement ?
- M. Cl. FAVRE suppose que c'est un oubli dans le préavis.
- M. P. DORENBOS précise que les conseillers votent les conclusions du préavis. Si la commission désire ajouter ce cinquième point, elle doit présenter un amendement. Sinon, le préavis sera voté sans cette cinquième décision.
- M. Cl. FAVRE opte pour l'amendement.
- M. J. AUBERSON estime cet ajout inutile et empêcherait la Municipalité de dépasser cette somme par année.
- M. R. PASCHE n'est pas pour l'amendement.
- M. C. PERRET estime quant à lui qu'il ne faut pas amender ce préavis mais confirmer qu'il y a eu une petite erreur dans les conclusions du rapport, retirer la phrase en question et ainsi passer directement aux débats. Les conseillers votent effectivement sur les conclusions du préavis.
- M. B. CARTIER demande quelques explications sur les tracés figurant sur les plans déposés avec le préavis et reçoit les réponses de M. Cyrille Perret.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close. M. Cl. Favre lit les conclusions du préavis. Vote.

Le préavis no 25/12 est accepté par 41 oui et 2 abstentions.

9/ Réponse de la Municipalité au postulat de M. Yvan Bucciol

Le PRESIDENT demande si l'Assemblée a des questions.

- -M. P. DORENBOS a lu avec intérêt le postulat de M. Bucciol et la réponse de la Municipalité ainsi que la circulaire sur les relations entre Municipalités et Conseils communaux éditée par le Préfet. Dans ce dernier document, il est mentionné que la réponse de la Municipalité doit obligatoirement être soumise à l'examen d'une commission. Est-ce que ceci est prévu ou pas ?
- -Le PRESIDENT répond que ce document a été remis au Bureau après la dernière séance du Bureau et donc aucune commission n'a été nommée. Ceci dit, ce document peut être pris pour être commenté par une commission.
- -M. Y. BUCCIOL remercie la Municipalité d'avoir répondu à ce postulat dans les délais. Toutefois, M. Y. BUCCIOL est déçu de cette réponse et souhaite argumenter sa déception. Son intention

première était de permettre au Conseil d'obtenir des informations sur une gestion dysfonctionnelle des déchets encombrants et du tri. Que savons-nous de plus aujourd'hui avec cette réponse ? Malheureusement rien. Les questions posées étaient précises, les réponses sont évasives. M. Y. BUCCIOL peut se contenter de cette situation mais, dans un esprit constructif, demande à la Municipalité de travailler avec sérieux. Soyons également attentifs à l'avenir d'obtenir de la Municipalité des propositions permettant de régler cet épineux problème. Deux questions se posent : Dans cette réponse, les concitoyens sont qualifiés d'indisciplinés. Mais cette situation est-elle la cause de cette indiscipline ou plutôt la conséquence de la difficulté de trier nos déchets? Deuxièmement, la Municipalité dit qu'elle entend régler au mieux la situation. Ceci doit-il s'entendre comme un vœu pieux ou une forte volonté de faire quelque chose ? Enfin, et comme l'a relevé M. P. Dorenbos, il semblerait que la procédure n'ait pas été respectée car cette réponse aurait dû être soumise à une commission, ce que souhaite M. Y. BUCCIOL.

- -M. D. FRIEDLI appuie ses collègues et souhaite également qu'une commission soit nommée. Les enjeux sont énormes et ce serait l'occasion pour le Conseil d'émettre quelques idées et suggestions. Surtout que dès le 1^{er} janvier, Nyon introduit la taxe au sac et qu'il y a de grandes chances que de nombreux nyonnais viennent déposer leurs sacs dans nos poubelles.
- -M. Cyrille PERRET rassure M. Y. Bucciol. La Municipalité n'est pas du tout inactive dans ce dossier et y travaille énormément, et ce depuis des mois avec une commission consultative. Pour ce qui est des problèmes de la taxe au sac, la Municipalité a pris des mesures pour que dès l'année prochaine l'on puisse réduire au maximum le tourisme des déchets. Quant à savoir si l'indiscipline est la cause ou le résultat, il s'agit un peu des deux ! Dès le début de l'année prochaine, l'Assemblée sera saisie de deux préavis, l'un sur la réglementation des déchets et l'autre sur les sacs poubelle.

9/ Annonce des préavis à venir

Le SYNDIC annonce une vingtaine de préavis dont la liste est présentée au rétroprojecteur. Il s'agit notamment de :

- Crédit d'étude du centre du Village;
- Aménagements Creux-du-Loup;
- Aménagements Route de l'Etraz;
- Règlement sur les déchets;
- Adoption règlement communal pour la participation financière propriétaires fonciers à l'équipement communautaire;
- Transformation/rénovation/assainissement Collège de la Combe.

10/ Propositions individuelles et divers

-M. R. SCHNIDER a entendu ce matin à la radio que la Suisse romande sera mieux desservie par les CFF. En fait, il faudra un quart d'heure de plus pour aller à Zurich, changer à Lausanne, etc. Les CFF ont même affirmé écouter les demandes des Communes et celles des utilisateurs. M. R. SCHNIDER se demande si le Conseil intercommunal peut intervenir sur ce sujet car tous les voyageurs se rendant à Neuchâtel, à Yverdon ou Zurich par exemple, auront un trajet plus long et plus compliqué. C'est scandaleux d'annoncer une amélioration qui n'en est pas une.

- -M. G. SUTER revient sur une question qu'il a posée lors du dernier Conseil et qui n'a pas eu de réponse. Il s'agissait de savoir si les courriels entre conseillers qui passent par le serveur de la Commune sont bien protégés et de nature confidentielle et s'il n'y a pas de risque de lecture par une tierce personne.
- M. Cyrille PERRET confirme que toutes les mesures de sécurité ont été prises pour que cela ne se produise pas. Aucun système informatique n'est inviolable mais le site est bien protégé.
- Mme U. ANDRE a constaté que les dates des séances de 2013 auront toutes lieu un jeudi. Avant, le Bureau prenait la peine de répartir ces séances sur tous les jours de la semaine, ceci afin de permettre aux personnes ayant un loisir ou une activité fixe en semaine de ne pas être embêtées avec les dates des séances. Mme U. ANDRE demande s'il serait possible de décaler les dates des séances pour 2013.
- Le PRESIDENT va voir ce qu'il peut faire.
- -M. G. MAUROUX aimerait savoir si le règlement du Conseil communal, qui date de 2008, a été réédité car certaines personnes ont entre leurs mains un règlement de 1984 ! A-t-on des règlements en réserve ?
- La secrétaire informe en avoir demandé au Greffe. Plus personne ne demandant la parole on passe au point suivant.

11/ Contre-appel

La présence est de 44 conseillers. La séance se termine à 22h05.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Le Présider

WE PATRIE *

Patricia Jaquier Pérard

Secrétaire